

# TROUBLES DU COMPORTEMENT SUR LE LIEU DE TRAVAIL :

comportement violent, état d'agitation aiguë, propos délirants, suspicion d'alcoolisation aiguë

## **IMMÉDIATEMENT**

#### **ALERTER**

- Appeler le **n° d'urgence du site** ou **le SAMU 15/112** pour un avis médical ; noter par écrit les indications du médecin.
- En cas de comportement violent incontrôlable, appeler **police secours 17**.
- Alerter le directeur d'unité ou la hiérarchie directe et le médecin du travail.

#### **ACCOMPAGNER**

La personne dans un lieu calme et éclairé ou demander aux collègues de s'éloigner.

- Ne pas la laisser seule.
- Prévenir du risque auto ou hétéro-agressif (retirer les objets dangereux).

#### **RASSURER**

Securit

ante &

en parlant lentement d'une voix douce, en attendant l'arrivée des secours. Établir une relation apaisante, adopter une attitude calme et bienveillante.

## **SE PROTÉGER**

- Ne jamais rester seul avec la personne.
- Si elle est **menaçante** et qu'elle veut partir, ne pas tenter de la retenir de force.

**CONTACTER** si possible un membre de l'entourage personnel.

#### **A RETENIR**

- 1 Ne jamais laisser la personne repartir seule, même sur sa demande, avant l'arrivée des secours, sauf si la personne en proie à une agitation aiguë ne peut être retenue.
- 2 Ne pas la raccompagner à son domicile par quelque moyen que ce soit.

### N° D'URGENCE

- N° d'urgence du site :
- SAMU 15/112
- Police secours 17

### PERSONNES À PRÉVENIR

- Délégué(e) régional(e) :
- Directeur d'unité ou hiérarchie directe :
- Responsable ressources humaines :
- Médecin du travail :





